Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 68 (1923)

Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXVIIIº Année

Nº 7

Juillet 1923

L'incident Sonderegger.

La présente livraison est consacrée presque en entier au cas du colonel-divisionnaire Sonderegger. Dans une armée organisée, un incident de ce genre est tout à fait anormal; aussi convient-il d'y insister et de rechercher ce qui, dans sa survenance, remonte aux personnes en cause et quelle est la part du système et de son organisation.

Pour mieux respecter le caractère documentaire du discours de M. le conseiller fédéral Scheurer, notre traducteur s'est attaché à suivre du plus près possible le texte original, sans éviter les longueurs ni supprimer les répétitions et sans risquer d'altérer l'esprit en francisant la forme.

Ainsi les lecteurs seront mieux à même d'apprécier le caractère de l'incident.

Discours de M. le conseiller fédéral Scheurer, Président de la Confédération, chef du Département militaire.

Ce discours a été prononcé en réponse à une interpellation de M. le conseiller national Walther sur la démission du chef de l'étatmajor général.

On demande au Conseil fédéral s'il est disposé à répondre avec toute l'ampleur nécessaire à l'interpellation qui lui est adressée. Je puis dire, sans arrière-pensée, *oui*. A la prière du Conseil fédéral je vous donnerai sur toute l'affaire, sur ses origines, sur sa signification toutes les explications qu'il me sera loisible de donner.

Ce qui a déclenché les faits, en un mot le point de départ, c'est un problème qui nous préoccupe depuis des années déjà. Vous savez que sur la base de la politique des économies le nombre de nos soldats a sérieusement diminué. Une première fois, de 1919 à 1920, nous avons formé une classe d'âge

19